

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	42

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/02

L'An deux mille neuf et le jeudi 15 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes de Sainte-Colome, sous la présidence du Doyen d'Age, Jean BAYLAUCQ.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CARREY, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. MATHIEU Michel (représentant SARRAILH Gérard)
M. DEPAY Eric (représentant PAROIX Joseph)

Objet : Election du Président

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Francis COUROUAU laisse donc sa place à Monsieur Jean BAYLAUCQ Jean, doyen d'âge du nouveau conseil.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du président conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit que l'élection s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : M. COUROUAU Francis

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	42
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	..6
Nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	19

M. COUROUAU Francis	a obtenu 35 voix.
M. CASADEBAIG Robert	a obtenu 1 voix.



M. COUROUAU Francis ayant obtenu la majorité absolue est élu **PRESIDENT de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Jean BAYLAUCQ

